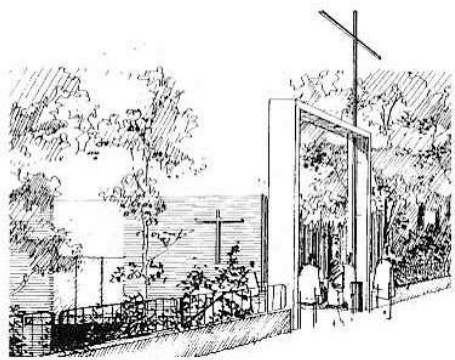




PAROISSE SAINT ALBERT LE GRAND

Dimanche des Rameaux

et de la Passion du Seigneur 13 avril 2025

Année C

1^{ère} lect. Is 50, 4-7 | Ps 21 (22) | 2^{ème} lect. Ph 2 6-11 | Évangile Lc 22, 14 – 23, 56

ENTREE : Hosanna, hosanna, béni soit celui qui vient nous sauver.

Hosanna, hosanna, béni soit ton Nom, Ô Roi des nations.

1. Maître de tout, à toi la richesse, à toi, ô Seigneur, les peuples et la terre. Tu l'as fondée sur les océans, Inébranlable, Ô Dieu, tu la gardes.
2. Qui gravira ta sainte montagne ? Qui pourra tenir, Seigneur, devant toi ? Devant ta face, il jubilera l'homme au cœur pur, aux mains innocentes.
3. Vois tes enfants, regarde ton peuple, tous ceux qui te cherchent, sont devant toi. Ils obtiendront la bénédiction et la justice en ton nom, Dieu Sauveur.
4. Élevez-vous, portes éternelles, levez vos frontons, portes du ciel ! C'est le Seigneur, le Fort, le Vaillant, qu'il entre aujourd'hui le Roi de Gloire !
5. C'est le Seigneur, Dieu de l'univers ! Voici le Seigneur, Maître de tout. Élevez-vous, portes éternelles, qu'il entre aujourd'hui le Roi de Gloire !

PSAUME 1 : R/ « Mon Dieu, mon Dieu pourquoi m'as-tu abandonné »

PRIERE UNIVERSELLE : R/ Ô, ô Seigneur en ce jour, écoute nos prières !

COMMUNION :

1. Je n'ai d'autre désir que de t'appartenir. Être à toi pour toujours et livré à l'amour. Je n'ai d'autre désir que de t'appartenir.
2. Je n'ai d'autre secours que renaître à l'amour, et soumettre ma vie au souffle de l'Esprit. Je n'ai d'autre secours que renaître à l'amour.
3. Je n'ai d'autre espérance que m'offrir en silence, au don de ton amour, m'unir jour après jour, je n'ai d'autre espérance que m'offrir en silence.
4. Je n'ai d'autre raison que l'amour de ton Nom, mon bonheur est de vivre, ô Jésus pour Te suivre, je n'ai d'autre raison que l'amour de ton Nom

SORTIE : Victoire, tu règneras ! O Croix tu nous sauveras !

1. Rayonne sur le monde qui cherche la Vérité, O croix source féconde d'Amour et de Liberté.
2. Redonne la vaillance aux pauvres et aux malheureux, c'est toi, notre Espérance, qui nous mèneras vers Dieu.

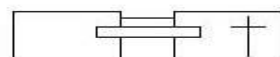


Pourquoi avons-nous besoin de ministres ordonnés ?

Le sacrement de l'ordre est l'un des sept sacrements institués par le Christ. Par lui, la mission confiée par le Christ à ses apôtres continue d'être exercée dans l'Église jusqu'à la fin des temps. Il est le sacrement du ministère apostolique. Il comprend trois degrés : l'épiscopat, le presbytérat et le diaconat.

Le terme « ordre » désigne un corps ecclésial dans lequel on entre par une consécration spéciale appelée « ordination » et grâce à un don spécial du Saint-Esprit. Ce sacrement permet à celui qui le reçoit d'exercer un pouvoir sacré au nom et avec l'autorité du Christ pour le service du peuple de Dieu. Si nous lisons les quatre évangiles, nous y trouvons que le Seigneur Jésus Christ a appelé des hommes pour être ses apôtres. Il les a consacrés et envoyés pour apporter la bonne nouvelle du salut à tous les peuples, les sanctifier et les servir en son nom : « *comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie* » (Jn 20, 21). Fidèle aux enseignements et à l'œuvre du Christ, l'Église ne confère le sacrement de l'ordre qu'à des hommes baptisés qui ont l'aptitude requise pour l'exercice du ministère. L'Église peut ordonner des hommes mariés pour le diaconat mais pour l'épiscopat et le presbytérat (au moins dans l'Église latine), l'ordination est réservée aux hommes célibataires car en vertu du sacrement de l'ordre qu'ils ont reçu, ils agissent en la personne même du Christ. Ils reçoivent ainsi le pouvoir sacrificiel de consacrer le corps et le sang du Christ, le pouvoir de vaincre le mal du péché par le pardon sacramentel du sacrement de la pénitence et de l'onction des malades.

L'Église a besoin de ministres ordonnés pour plusieurs raisons essentielles, liées à sa structure sacramentelle : pour la sanctification du peuple de Dieu, pour sa mission d'enseignement de la parole de Dieu, et pour la gouvernance des communautés ecclésiales et de l'Église universelle. Les ministres ordonnés jouent un rôle crucial dans l'administration des sacrements. Le sacrement de l'ordre garantit que c'est réellement le Christ qui agit dans les sacrements par le Saint-Esprit et pour l'Église. Le prêtre, en célébrant l'eucharistie, source et sommet de la vie chrétienne, en administrant le



sacrement de la pénitence ou l'onction pour les malades, agit en la personne du Christ qui continue son œuvre salvifique dans l'Église. En plus de l'administration des sacrements, les ministres ordonnés assurent l'enseignement et la gouvernance des communautés ecclésiales. Les évêques, en tant que successeurs des apôtres, reçoivent l'autorité d'enseigner la vérité de la foi révélée. Les prêtres, associés aux évêques, sont également responsables de l'éducation du peuple de Dieu dans la foi. La gouvernance de l'Église est assurée par une structure hiérarchique (le Pape, les évêques, les prêtres et les diacres) qui garde et garantit l'unité du peuple de Dieu. Dans le monde, il y a aussi beaucoup d'entités qui se déclarent chrétiennes mais qui ignorent le ministère ordonné. Leurs enseignements sont souvent en réaction par rapport aux autres, visant l'intérêt de leur groupe, au point parfois de diaboliser l'Église. La vie de foi n'a pas chez eux de structure solide, si bien que l'unité et la communion n'y sont pas garanties. Il est très facile de quitter leur groupe et de fonder une nouvelle entité conforme à leurs critères et leurs envies. Or, le Christ, tête de l'Église, est le fondement et le signe de la communion et de l'unité de l'Église et de tous les croyants. Dans l'évangile de saint Jean (au chapitre 17), dans la « *prière sacerdotale du Christ* », le Seigneur met l'accent sur l'amour et l'unité de tous les disciples.

Grâce aux ministres ordonnés, l'Église, elle, est garante de cette unité et de cette communion.

Certes, le besoin spirituel des fidèles dépend de chaque situation de vie, mais pour que tous ses membres restent fidèles à la foi transmise par les apôtres, les ministres ordonnés enseignent la vérité révélée et transmettent la grâce de Dieu dans les sacrements. Ils sont ainsi appelés à être signes de l'unité et acteurs de la communion de l'Église universelle.

L'autorité et le pouvoir donnés par le Christ à ses apôtres continue donc dans l'Église. Cette continuité s'appelle « *la succession apostolique* ». Elle garantit que l'Église reste fidèle à l'enseignement et à la pratique des apôtres, assurant ainsi le lien historique et spirituel de l'Église avec le Christ.

P. Edmond Andriambololona

AGENDA :

- Dimanche des Rameaux 13 avril – messes à 11h et 19h.

- Pendant la messe de 11h, le père Edmond se tient à votre disposition pour le sacrement de réconciliation.
- Déjeuner (« table ouverte ») après la messe de ce dimanche matin. **Nous comptons sur vous pour vous inscrire** sur le tableau au fond de l'église **pour préparer un repas** et nous aider dans ce service d'accueil.
- À l'issue de la messe de 19h (vers 20h10) : dîner du groupe des jeunes adultes (18-35 ans), temps de réflexion.
- **Cette semaine** : invitation à la lecture du chapitre 7 du livre « Les sacrements, don de Dieu » et réflexion sur le rôle de l'Esprit Saint dans le sacrement de mariage (4^{ème} question, p. 106).

DIMANCHE 13 AU DIMANCHE 20 AVRIL - SEMAINE SAINTE :

- Mercredi 16 avril : vous pouvez **apporter des fleurs** (blanches ou jaunes) pour fleurir le reposoir du jeudi saint. **Attention** : pas d'adoration à 18h ni de messe à 19h ce mercredi 16 avril. Messe unique à 8h30 et messe Chrismale à Notre Dame à 18h30. Le partage d'évangile est maintenu à 20h en salle saint Paul (comme tous les mercredis).
- **Triduum Pascal (Jeudi Saint 17 avril au Samedi Saint 19 avril)** : offices des ténèbres à 8h30 du Jeudi au Samedi Saint, Sainte Cène Jeudi Saint à 19h30 (*présidée par notre vicaire général, le Père François Gonon*), Vendredi Saint Chemin de croix à 12h30 et office de la Passion à 19h30, veillée pascale Samedi Saint à 21h (*baptême d'Antoine*). Du vin et du fromage vous seront proposés à l'issue de la veillée pascale.
- **Dimanche 20 avril - jour de Pâques : messes à 11h (baptême de Chris-William, Emmanuel et Louisa) et 19h.**

Œuvres de carême : nous vous proposons de contribuer à financer la toiture d'une école de brousse du diocèse malgache du père Edmond. Vous trouverez des photos sur l'affiche au fond de l'église et sur le site de la paroisse. Vos dons peuvent être faits par chèque à l'ordre de la « paroisse saint Albert le Grand » en mentionnant au dos : "projet Madagascar"). Trois autres projets vous sont également proposés par notre évêque.

- Dimanche 11 mai à 9h30 : prochain éveil à la foi des 4-6 ans.
- Samedi 14 juin : journée des pères de familles à Avon.
- Vendredi 4 et samedi 5 juillet : la paroisse organise un pèlerinage à Ars (feuilles d'inscription disponibles dans l'église).

HORAIRES DES CÉLÉBRATIONS

LE DIMANCHE : messes à 11h et 19h.

LE LUNDI : chapelet à 18h15 suivi de la messe à 19h.

MARDI AU VENDREDI : laudes à 8h10, messes à 8h30 et 19h0

LE SAMEDI : laudes à 8h10 et messe à 8h30 – prière des mères et prière dans l'esprit de Taizé à 11h.

ADORATION EUCHARISTIQUE :

mardi, mercredi, vendredi, de 18h à 19h

jeudi de 19h30 à 20h30

samedi de 19h à 20h

HORAIRES D'ACCUEIL

ACCUEIL DES PRÊTRES ET CONFESSIONS :

jeudi de 17h30 à 18h45

samedi de 10h30 à 12h30 et de 17h à 18h50

confessions également possibles pendant les temps d'adoration.

LE SECRÉTARIAT :

mardi de 9h à 13h

mercredi de 9h à 13h

vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

@ secretariat@saintalbertlegrand.fr ☎ 01 45 89 19 76.

Toutes les informations paroissiales sont également disponibles sur le site : www.saintalbertlegrand.fr

In dulcedine societatis, quaerere veritatem - « Dans la douceur de la fraternité, chercher la vérité » (St Albert le Grand)

